

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 10 avril 2024 à la salle du conseil de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Nancy Banville	Price
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM.	Bruno Paradis	Price
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Patrick Gaudreault	Padoue
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Mathieu Pelletier	Sainte-Jeanne-D'Arc (à compter de 19 h 10)
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

EST ABSENT :

M Michel Verrault Sainte-Jeanne-D'Arc

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 24-04-045

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis de conformité
6. Dépôt du rapport de la Commission d'aménagement
7. Nomination à la direction du service d'aménagement de la MRC

8. Dépôt du bilan annuel 2023 de la demande à portée collective à la CPTAQ
9. Architecture du nouveau pont de la rivière Mitis
10. Appui au projet d'implantation d'une station de lavage – ZEC BSL
11. TNO :
 - 11.1 Avis de motion RÈG360-2024 modifiant le règlement de construction RÈG292-2016 des TNO
 - 11.2 Dépôt du projet de règlement RÈG360-2024
 - 11.3 Avis de motion RÈG361-2024 modifiant le règlement de zonage RÈG289-2016 des TNO
 - 11.4 Dépôt du projet de règlement RÈG361-2024

C. ADMINISTRATION

12. Rapport du préfet :
 - 12.1 Résumé du Comité administratif de la MRC
 - 12.2 TREMBSL
 - 12.3 CRD
 - 12.4 FQM
 - 12.5 Régie de l'aéroport
13. Rapport des différents comités
 - 13.1 TAC de La Mitis
 - 13.2 Régie des matières résiduelles
 - 13.3 Parc régional de la rivière Mitis
 - 13.4 Comité de sécurité publique
14. Cour municipale :
 - 14.1 Dépôt du rapport annuel 2024
 - 14.2 Nomination d'un procureur substitut
15. Ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 15.1 Dépôt de la liste des arrérages pour les TNO de La Mitis
 - 15.2 Autorisation d'enchérir à la vente pour taxes pour les TNO de La Mitis
16. Demande de dons et commandites
17. Adoption de la politique de travail des employés cadres

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E. DIVERS

- a) Appui à M. Pascal Bérubé

F. DÉVELOPPEMENT

18. Fonds Régions et ruralité
 - 18.1 Volet 1 – « Soutien au rayonnement des régions »
 - 18.2 Volet 2- « Soutien à la compétence de développement local et régional »
 - 18.2.1 Rapport d'activités 2023
 - 18.2.2 Plan d'action 2024
 - 18.2.3 Demande d'appui financier : Défi vélo plein air
 - 18.2.4 Demande d'appui financier 25^e festival international des Jardins de Métis
 - 18.3 Volet 3 - « Signature Innovation »
 - 18.3.1 Chantier 1 - MitisLab-suivi financier
 - 18.3.2 Chantier 3 – Transformation numérique
 - 18.4 Volet 4 – « Soutien à la vitalisation, axe vitalisation »
 - Volet 4 – « Soutien à la vitalisation, axe coopération »
 - 18.5 Mitis en Affaires
 - 18.5.1 Dépôt des états financiers 2023

- 18.5.2 Dépôt du rapport annuel 2023
- 18.6 Demande de soutien au développement agroalimentaire

G. PROJETS ÉOLIENS

- 19. Projet éolien Lac Alfred
 - 19.1 Suivi
- 20. Projet éolien La Mitis
 - 20.1 Suivi
 - 20.2 Création du Fonds d'investissement agricole
 - 20.3 Investissement de la MRC au FAIM
- 21. Projet éolien Bas-Saint-Laurent
 - 21.1 Suivi

H. HYGIÈNE DU MILIEU

- 22. Travaux au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Padoue

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 13 mars 2024

3.1 Adoption

C.M. 24-04-046

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 13 mars 2024.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis de conformité :

Il n'y a pas d'avis de conformité ce mois-ci.

6. Dépôt du rapport de la Commission d'aménagement

M. Jean-François Fortin dépose et commente le rapport de la Commission d'aménagement du 3 avril dernier.

7. Nomination à la direction du service d'aménagement de la MRC

C.M. 24-04-047

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis souhaite solidifier son département d'aménagement en s'assurant d'une relève à plusieurs niveaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se doter d'une structure réaliste lui permettant de bien effectuer les mandats octroyés au département d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction au département d'aménagement est à pourvoir depuis plusieurs mois déjà;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche, les rencontres et les tests psychométriques confirment que le candidat retenu possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité de nommer M. François Therriault à titre de directeur du service d'aménagement à compter du 15 avril 2024, selon la recommandation du comité administratif. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 3 de la classe 10.

8. Dépôt du bilan annuel 2023 de la demande à portée collective à la CPTAQ

M. Martin Normand dépose le bilan annuel 2023 des demandes de construction dans les endroits qui ont été autorisés avec la demande à portée collective à la CPTAQ.

9. Architecture du nouveau pont de la rivière Mitis

C.M. 24-04-048

CONSIDÉRANT QUE le préambule de la LAU modifié en 2023 par le PL 16 précise que « l'aménagement et l'urbanisme sont des responsabilités partagées entre l'État et les instances municipales et qu'il importe d'assurer la concertation entre les acteurs et la cohérence des décisions en ces matières »;

CONSIDÉRANT la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) adoptée en 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon l'axe 4 de la PNAAT, le projet devrait notamment démontrer un grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique;

CONSIDÉRANT la mesure stratégique 1.5 du plan de mise en œuvre 2023-2027 qui précise : Accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire être partie prenante dans les prochaines démarches menant à la construction du nouveau pont qui remplacera celui actuellement en place qui porte le nom Arthur-Bergeron, dans l'objectif de léguer aux générations futures des infrastructures durables, efficaces et architecturalement

optimisées dont le design, la conception et l'intégration au paysage seront source de fierté.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité :

- De demander au MTDM la création d'un comité de concertation incluant la MRC et les municipalités limitrophes afin de les impliquer dans le processus de conception et d'intégration au territoire du futur ouvrage et de ses aménagements;
- D'assurer la collaboration continue avec les gouvernements de proximité dans l'objectif de léguer aux générations futures des infrastructures durables, efficaces et architecturalement optimisées dont le design, la conception et l'intégration au paysage seront source de fierté;
- Prendre en compte la réglementation locale notamment le SADR et les règlements de citation du site patrimonial du pont Arthur-Bergeron adopté par les municipalités de Sainte-Flavie (règlement 2019-01) et Grand-Métis (règlement 2019-0219).

10. Appui au projet d'implantation d'une station de lavage – ZEC BSL

C.M. 24-04-049

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a ouvert son programme de station de nettoyage d'embarcation 2023-2028 aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de déposer une demande d'aide financière dès maintenant;

CONSIDÉRANT QUE la ZEC BSL souhaite travailler conjointement sur un projet d'harmonisation des stations de nettoyage d'embarcations sur le territoire des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il a été découvert, en septembre 2022, des moules zébrées dans le lac Témiscouata, et que le risque de contamination dans d'autres lacs du Bas-Saint-Laurent est imminent;

CONSIDÉRANT QUE la moule zébrée est une espèce exotique aquatique envahissante qui a la faculté de contaminer facilement des plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE selon une analyse du secteur faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les lacs du BSL sont très vulnérables, dû à la géologie régionale, à l'introduction de la moule zébrée;

CONSIDÉRANT QU'il serait optimal de conjointement travailler sur plusieurs projets parallèlement (signalisation, automatisation des stations de nettoyage, projet de règlement pour le lavage des embarcations, plan de publicité, etc.) pour empêcher la moule zébrée d'envahir notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour maintenir l'intégrité écologique des plans d'eau de la région, et que cette préservation de l'intégrité permet de préserver la valeur foncière des propriétés et de maintenir les biens et services écologiques (pêche, consommation d'eau, navigation de plaisance, baignade, villégiature);

CONSIDÉRANT QUE l'aide demandé peut prendre plusieurs formes incluant le financement, le montage du projet et l'accompagnement professionnel permettant la réalisation dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la COMA recommandent au Conseil de la MRC d'appuyer la demande de la ZEC BSL et d'accompagner l'organisme dans le projet d'implantation d'une station de lavage des embarcations visant à contrer l'invasion de la moule zébrée et autres espèces exotiques envahissantes sur le territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide de la ZEC BSL afin de mettre en place une station de lavage des embarcations ainsi que les conditions optimales visant à empêcher la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes de coloniser les plans d'eau des TNO et de la MRC.

11. TNO

11.1 Avis de motion RÈG360-2024 modifiant le règlement de construction RÈG292-2016 des TNO

Ce point est remis à la séance du 8 mai.

11.2 Dépôt du projet de règlement RÈG360-2024

Ce point est remis à la séance du 8 mai.

11.3 Avis de motion RÈG361-2024 modifiant le règlement de zonage RÈG289-2016 des TNO

Ce point est remis à la séance du 8 mai.

11.4 Dépôt du projet de règlement RÈG361-2024

Ce point est remis à la séance du 8 mai.

C. ADMINISTRATION

12. Rapports du préfet

M. Bruno Paradis fait le suivi des différents comités auxquels il a participé dans les dernières semaines.

13. Rapports des différents comités

Il n'y a pas de rapport ce mois-ci.

14. Cour municipale

14.1 Dépôt du rapport annuel 2024

M. Marcel Moreau dépose rapport annuel de la cour municipale commune de la MRC de La Mitis pour les activités de la dernière année.

14.2 Nomination d'un procureur substitut

C.M. 24-04-050

CONSIDÉRANT la démission de Me Martin Vaillancourt à titre de procureur substitut, nommé par la MRC avec la résolution CM-18-04-090, afin de la représenter au niveau de la cour municipale commune;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cain Lamarre présentement nommée à titre de procureur est en conflit d'intérêts dans certains dossiers et qu'un substitut doit être nommé.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Mitis retienne les services professionnels de Me Michel-Jacques Lacroix, avocat de la firme Cavanagh & Lacroix, à titre de procureur substitut, afin d'assurer la poursuite des constats visés par l'entente avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de La Mitis, au taux de 250 \$ de l'heure.

15. Ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

15.1 Dépôt de la liste des arrérages pour les TNO de La Mitis

C.M. 24-04-051

CONSIDÉRANT que la MRC doit percevoir toutes taxes municipales sur les territoires non organisés (TNO) de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la MRC de transmettre la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales sur les TNO, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité :

- **QUE** M. Marcel Moreau, le directeur général et greffier-trésorier, ou M. Martin Normand, directeur général adjoint, soient autorisés à transmettre au bureau de la MRC de La Mitis la liste des immeubles, pour qu'il soit procédé à la vente

desdits immeubles à l'enchère publique le 13 juin 2024, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

- **QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

15.2 Autorisation d'enchérir à la vente pour taxes pour les TNO de La Mitis

C.M. 24-04-052

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution CM 24-04-051 adoptée lors de la séance du 10 avril, a transmis au bureau de la MRC de La Mitis, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 1534, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, le 13 juin à 10 h 00;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le Conseil.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité :

- **D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier M. Marcel Moreau ou, en son absence, le directeur général adjoint M. Martin Normand, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 13 juin 2024, à enchérir, pour et au nom de la MRC, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la MRC, tout immeuble de son territoire mis en vente.

16. Demande de dons et commandites

Il n'y a pas de demandes à présenter ce mois-ci.

17. Adoption de la politique de travail des employés cadres

C.M. 24-04-053

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de travail des employés cadres 2024-2026 tel que recommandé par le comité administratif. Il est également résolu d'autoriser M. Bruno Paradis, préfet, et M. Marcel Moreau, directeur général, à signer ladite politique pour et au nom de la MRC.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E. DIVERS

a) Appui à M. Pascal Bérubé

C.M. 24-04-054

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi électorale*, la Commission de la représentation électorale a la responsabilité d'attribuer un nom à chaque circonscription;

CONSIDÉRANT QUE les noms des circonscriptions électorales s'inscrivent dans la culture et dans l'histoire des populations;

CONSIDÉRANT QU'ils doivent bien représenter les lieux qu'ils désignent et constituer des témoins de la mémoire collective;

CONSIDÉRANT QUE chaque circonscription doit indiquer une communauté naturelle établie en fonction de considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique;

CONSIDÉRANT QUE ces critères incitent la Commission de la représentation électorale à considérer la densité de population; sa croissance; l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région; les frontières naturelles du milieu; ainsi que les territoires des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE les élus et la population de La Mitis souhaitent que leur territoire soit nommé dans le nom de comté provincial qui les représente afin de faire reconnaître leur région.

CONSIDÉRANT QUE M. Bérubé a fait plusieurs représentations auprès de la Commission de la représentation électorale, sans résultats;

CONSIDÉRANT QUE M. Bérubé à l'intention de déposer un projet de loi visant à corriger cette injustice à l'égard de la population de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE par cette initiative, il souhaite corriger le nom de la circonscription qu'il représente en la renommant ***Matane-Matapédia-La Mitis***.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité d'appuyer M. Pascal Bérubé dans sa démarche afin d'inclure La Mitis dans le libellé de la circonscription électorale de Matane-Matapédia.

Un huis clos est demandé par M. Georges Deschênes à 20 h 07.

M. Georges Deschênes demande de lever le huis clos. Il est 20 h 57.

F. DÉVELOPPEMENT

18. Fonds Régions et ruralité

18.1 Volet 1 « Soutien au rayonnement des régions »

18.2 Volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional »

18.2.1 Rapport d'activités 2023

C.M. 24-04-055

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 et que par cette entente, elle s'engageait à produire un rapport annuel d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire informer la population de l'attribution des sommes octroyées dans le cadre du Fonds et des résultats atteints et ainsi, afficher sur son site Internet le rapport d'activités 2023.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités 2023 du Fonds régions et ruralité – volet 2 et de l'afficher sur le site Internet de la MRC au bénéfice de la population.

18.2.2 Plan d'action 2024

C.M. 24-04-056

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis reconnaît l'importance de se doter d'un plan stratégique afin d'orienter de manière réfléchie le développement du territoire et ainsi agir à titre de chef de file en développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis s'est donné comme mandat d'assurer la planification et de faciliter le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable et ce, par la mise en commun de services, la concertation et le service-conseil destiné aux municipalités, aux organisations et aux individus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC privilégie un développement territorial dont le concept plus global réunit aussi bien les aspects économiques, sociaux, identitaires, environnementaux, paysagers et décisionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce plan est le moyen privilégié pour être le point d'ancrage dans l'assignation de ses ressources.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Patrick Gaudreault, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le plan stratégique 2024 tel que présenté.

18.2.3 Demande d'appui financier : Défi vélo plein air

Ce point est remis à une séance ultérieure.

18.2.4 Demande d'appui financier 25e Festival international des Jardins de Métis

C.M. 24-04-057

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT la demande d'appui adressée par les Jardins de Métis pour la tenue du 25^e Festival international des Jardins qui aura lieu du 22 juin au 6 octobre 2024.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'accorder un appui financier de 2000.00 \$ aux Amis des Jardins de Métis pour le 25^e Festival des Jardins de Métis 2024, à même le FRR Volet 2 « Initiatives régionales ».

18.3 Volet 3 – « Signature Innovation »

18.3.1 Chantier 1 – MitisLab-suivi financier

C.M. 24-04-058

Il est proposé M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité :

QUE MitisLab continue les démarches avec les partenaires afin qu'il puisse être transféré à la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers;

QUE le conseiller en développement culturel de la MRC accorde tout le temps nécessaire afin d'accompagner l'organisme dans ces démarches;

QUE la MRC demande au MitisLab de déposer un état de situation à la fin juin afin de voir l'état d'avancement du projet;

QUE la MRC accepte de défrayer les coûts jugés nécessaires pour le fonctionnement du MitisLab jusqu'à ce moment.

18.3.2 Chantier 3 – transformation numérique

C.M. 24-04-059

CONSIDÉRANT que Metashape PRO offre des capacités avancées de traitement d'image, permettant la transformation de nos photographies aériennes historiques et numérisées en données spatiales précises, exploitables, partageables à travers nos outils déjà en place;

CONSIDÉRANT que les photographies aériennes historiques sont régulièrement utilisées pour divers dossiers, tels que l'étude des cours d'eau, et que l'utilisation actuelle de ces photographies dans leur forme brute présente des difficultés, rendant la transposition et l'exploitation des informations qu'elles contiennent laborieuses et peu efficaces;

CONSIDÉRANT l'économie réalisée en traitant à l'interne le géoréférencement et l'ortho correction des photographies historiques;

CONSIDÉRANT les multiples applications pratiques de Metashape pour la gestion territoriale, offrant des solutions innovantes pour la sécurité civile, la gestion environnementale, la gestion patrimoniale, la gestion agricole, la gestion des cours d'eau, l'aménagement du territoire et la gestion des carrières/sablière, améliorant significativement notre capacité à analyser, planifier et gérer notre territoire avec précision et efficacité;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles et prévues dans le Volet 3 Chantier 3 « Signature innovation – La Mitis à l'ère du numérique ».

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'une licence Agisoft Metashape Professional au montant approximatif de 5000 \$ et que cette somme soit prise à même le volet 3 « Signature Innovation » du FRR.

18.4 Volet 4 « Soutien à la vitalisation-axe vitalisation »

Volet 4 « Soutien à la vitalisation-axe coopération »

Il n'y a pas de point concernant le Volet 4 ce mois-ci.

18.5 Mitis en Affaires

18.5.1 Dépôt des états financiers 2023

M. Marcel Moreau dépose les états financiers 2023 de Mitis en Affaires.

18.5.2 Dépôt du rapport annuel 2023

M. Marcel Moreau dépose le rapport annuel 2023 de Mitis en Affaires.

18.6 Demande de soutien au développement agroalimentaire

C.M. 24-04-060

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants demandés sont déjà prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés sont conformes à cette politique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Marché public de La Mitis	Poursuite du projet d'initiative entrepreneuriale « Kiosque Jeunesse et Kiosque relève »	1500\$ sur 3 ans (Budget total : 9225\$)	1500 \$ pour 3 ans. Versé en 2024
Marché public des Hauts plateaux	Consolidation du Marché public des Hauts Plateaux. Embauche d'un chargé de projet.	1500\$ (Budget total : 4000\$)	1500 \$

G. PROJETS ÉOLIENS

19. Projet éolien Lac Alfred

19.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Lac Alfred.

20. Projet éolien La Mitis

20.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien La Mitis.

20.2 Création du Fonds agricole d'investissement mitissien (FAIM)

C.M. 24-04-061

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis veut soutenir les projets de démarrage et de relève agricole sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'elle a le désir d'agir en complémentarité avec les autres produits financiers de manière à accroître les fonds propres (équité) dans le financement des projets;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 125 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute MRC peut constituer un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds;

CONSIDÉRANT que le secteur d'activités agricoles est primordial pour le développement économique de la MRC et qu'il vit présentement de grandes difficultés;

CONSIDÉRANT QUE Mitis en Affaires a résolu d'investir 75 000 \$ dans ce fonds.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Mathieu Pelletier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Mitis en Affaires de créer un fonds ayant pour titre : Fonds agricole d'investissement mitissien (FAIM) tel que présenté.

20.3 Investissement de la MRC au FAIM

C.M. 24-04-062

CONSIDÉRANT la décision prise dans la résolution CM 24-04-061.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jimmy Valcourt, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC investisse un montant de 75 000 \$ à même son fonds éolien régional dans le FAIM.

21. Projet éolien Bas-Saint-Laurent

21.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Bas-St-Laurent.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

22. Travaux au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Padoue

C.M. 24-04-063

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement a visité le site d'enfouissement sanitaire de Padoue, fermé depuis quelques années mais toujours la propriété de la MRC,

CONSIDÉRANT QUE le Ministère exige des travaux d'entretien et de sécurité sur le site;

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia prendra en charge 34.61% de la facture.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense d'un montant d'environ 25 000 \$ pour réaliser les travaux d'entretien du LES de Padoue, à même le surplus budgétaire partie 2.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 24-04-064

Il est proposé par Mme Gitane Michaud de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 30.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.